

AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

3 446,32 MILLIONS DE DOLLARS

Le 26 juin 2013, la *Loi n° 1 sur le plan d'action économique de 2013* (projet de loi C-60) a reçu la sanction royale, et la disposition du Plan d'action économique de 2013 qui annonçait la fusion de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) a été adoptée, menant ainsi à la création du ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (MAECD). Grâce à cette fusion, le gouvernement du Canada pourra mieux coordonner ses activités d'aide internationale et sa politique étrangère, ce qui améliorera l'efficacité des efforts déployés par le Canada sur le plan international. Puisque le présent rapport couvre une période préalable à cette fusion (2012-2013), l'ACDI et le MAECI sont représentés comme deux entités distinctes. Dans le rapport du prochain exercice financier, le MAECD englobera ces deux entités.

En 2012-2013, l'ACDI constituait la principale organisation du gouvernement responsable de la gestion de l'aide au développement officielle du Canada. En 2012-2013, l'aide au développement officielle de l'ACDI totalisait⁴ 3 446,32 millions de dollars.

L'ACDI a mené l'effort international du Canada pour atténuer la pauvreté en soutenant des programmes et des projets dans les régions en développement du monde entier. L'Agence a aussi participé à l'élaboration de politiques visant à soutenir les objectifs de développement du Canada d'une manière conforme à la politique étrangère canadienne.

Les programmes de l'ACDI sont cohérents avec le consensus mondial à l'égard du développement international auquel sont parvenus les pays en développement, d'autres donateurs et les partenaires internationaux avec qui le Canada collabore. Ce consensus a débouché entre autres sur une entente à l'égard des grands objectifs d'aide au développement, à savoir les Objectifs du

Millénaire pour le développement (OMD)⁵, lesquels sont assortis de cibles et d'échéances quant aux progrès à accomplir dans les domaines suivants : la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire, l'éducation, la santé des mères et des enfants, le VIH/sida, le paludisme, l'égalité entre les sexes, la viabilité de l'environnement, et les partenariats mondiaux et le développement.

L'ACDI a ciblé ses efforts dans les secteurs et les pays où elle pouvait obtenir les plus grandes retombées. Ainsi, l'Agence a concentré 80 % de ses efforts bilatéraux dans 20 pays ciblés. Le programme d'aide au développement de l'ACDI s'articulait autour de trois des cinq priorités du Canada en matière d'aide internationale.

- **Accroître la sécurité alimentaire**

Pour les femmes, les hommes et les enfants vivant dans des pays en développement, le manque d'accès à des aliments sains et nutritifs en quantité suffisante représente un obstacle majeur à la réduction de la pauvreté. L'insécurité alimentaire nuit à leur santé et limite leur capacité d'apprendre à l'école, de gagner leur vie et de contribuer à la collectivité.

- **Assurer l'avenir des enfants et des jeunes**

L'accès des enfants et des jeunes à des services de soins de santé, à l'éducation et à des milieux sûrs est essentiel pour améliorer leur qualité de vie et leur offrir la possibilité de grandir, de sorte qu'ils deviennent des citoyens productifs qui contribuent au développement de leur pays.

- **Favoriser une croissance économique durable**

La croissance économique durable est essentielle à la réduction de la pauvreté. Les pays de l'Afrique, de l'Amérique latine et de l'Asie ont démontré, de façon répétée, que la promotion de la croissance économique aide les gens à se sortir définitivement des griffes de la pauvreté.

Outre l'accent mis sur ses trois priorités thématiques, l'Agence s'est aussi employée à promouvoir la démocratie et à assurer la sécurité et la stabilité. De plus, l'Agence a

⁴ L'aide dont fait état ce rapport satisfait aux exigences de la *Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle* ainsi qu'aux lignes directrices relatives aux rapports sur l'aide au développement établies par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

⁵ <http://www.un.org/fr/millenniumgoals/>